



10, quai de Rives 74200 – thonon  
Mail : [association.lacpour tous@gmail.com](mailto:association.lacpour tous@gmail.com)  
Site : <http://lelacpour tous.weebly.com>

# **PUBLIER**

## **REPONSES DES CANDIDATS**

### **A L'ELECTION MUNICIPALE 2014**

## **AU QUESTIONNAIRE**

### **DE L'ASSOCIATION LE LAC POUR TOUS**

#### **PRESENTATION :**

Les élections prochaines de Mars 2014 vont permettre de désigner des équipes municipales en charge d'appliquer un programme d'action pour les 6 années à venir.

L'association a souhaité participer aux débats municipaux dans le cadre d'un exercice démocratique. C'est pourquoi, nous avons sollicité l'ensemble des candidats têtes de liste sur les questions sensibles qui nous préoccupent.

Afin de faciliter la lecture des différentes réponses, nous nous sommes efforcés d'établir des questions qui appellent des réponses courtes et précises. Ce questionnaire est composé de 3 parties. Une première d'ordre général s'adressant à tous, la seconde sur des points particuliers concernant les Communes de Thonon, Publier et Evian, la troisième s'adressant aux maires « sortants » et concernant le bilan du mandat écoulé.

L'Association "Le Lac Pour Tous"

## **QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :**

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont peu pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi de premiers contacts avec les autorités afin de les inciter à entreprendre les démarches préalables nécessaires .

1. Certains maires, lors des mandats précédents, n'ont pas attendu et ont pratiqué une politique de concertation et d'incitation envers les propriétaires riverains du Littoral afin de mettre celui-ci à disposition du public. Cette politique suppose :

- Exemplarité de la part des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunales (communes et Communautés de Communes),
- Dialogue avec les services décentralisés de l'état impliqués dans la gestion du Littoral : Région, Département, Conservatoire du Littoral,
- Une forte pression coordonnée sur les propriétaires privés.

**D'où cette première question : êtes-vous prêt à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral ?**

**GROBEL**

**Gaston LACROIX**

Réponse :  OUI  NON

Oui, car cette décision n'est que la stricte application d'une réglementation existante.

**Georges RUDYK**

Réponse :  OUI  NON

Oui, mais surtout à continuer cette politique mise en place depuis plusieurs années.

2. **Contacterez-vous l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?**

**GROBEL**

**Gaston LACROIX**

Réponse :  OUI  NON

Oui, nous continuerons à dialoguer pour ouvrir notre littoral.

**Georges RUDYK**

Réponse :  OUI  NON

Oui, il est parfois nécessaire de faire un rappel au citoyen de ses obligations particulières.

3. Le respect de la Servitude de marchepied est dû par le propriétaire riverain. Cependant, la loi ne dit pas clairement comment est financé l'aménagement minimum du cheminement ni les adaptations parfois nécessaires, y compris la signalétique d'accompagnement.

**Etes-vous prêts à allouer , lors du vote des budgets à venir, une somme consacrée à la démarche d'intérêt général que constitue la réalisation d'un cheminement côtier ?**

**GROBEL**

**Gaston LACROIX**

Réponse :  OUI ~~NON~~

Oui, nous continuerons à soutenir par des investissements pour aménager le Littoral vers le public.

**Georges RUDYK**

Réponse :  OUI ~~NON~~

Oui, dans le cas où l'Etat aura permis de garantir l'application de la réglementation et dans la limite d'aménagements raisonnables.

4. **Vous engagez-vous à informer régulièrement notre association ainsi que le public sur l'avancement et le résultat de vos différentes démarches ?**

**GROBEL**

**Gaston LACROIX**

Réponse :  OUI ~~NON~~

Oui, nous voulons travailler avec vous.

**Georges RUDYK**

Réponse :  OUI ~~NON~~

Oui, dans notre programme pour conduire la commune, INFORMATION est citée comme valeur qui nous anime.

5. **En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire ?**

**GROBEL**

**Gaston LACROIX**

Réalisation de la passerelle sur la Dranse. En tant que Maire, j'ai fait partir l'étude par la CCPE ; j'ai rencontré ASTERS, la FRAPNA, la SA des Eaux d'Evian et le Préfet qui en tant que Président de la Commission des sites m'a donné son accord de principe du site d'implantation d'une passerelle ???????.

**Georges RUDYK**

Réponse :  OUI ~~NON~~

La particularité de notre zone littorale avec le lac nous rend déjà en conformité sur une fraction importante des 5 kilomètres de berges.

## QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE

### A LA COMMUNE DE PUBLIER :

- Le franchissement de la Dranse :  
La réalisation d'un pont enjambant la Dranse serait un pas décisif dans l'application de la servitude de marchepied pour établir une continuité de cheminement significative reliant la partie Est du Lac à la partie Ouest.  
Ce projet est pour l'instant à l'état d'étude.  
**Pouvez-vous vous engager à dynamiser ce projet et quelles échéances pensez-vous qu'il serait possible de tenir ?**

**GROBEL**

**Gaston LACROIX**

Au point 5, j'explique que j'ai fait partir l'étude par la CCPE, que j'ai rencontré et obtenu l'accord d'ASTERS, la FRAPNA, que des contacts ont eu lieu avec THONON, et que j'ai montré le projet de structure et le lieu d'implantation à M le Préfet, Président de la Commission des Sites qui m'a donné son accord de principe ?????????

**Georges RUDYK**

Un véritable pont plutôt qu'une passerelle dont le choix de l'emplacement sera dicté par la technique et les textes des PLU de Thonon et Publier.

- Port-Ripaille :  
Sur le linéaire de cette co-propriété, le passage le long du Lac est interrompu par l'existence de 2 entrées de port (l'un sur Publier, l'autre sur Thonon). Entre la plage de Saint-Disdille et la première anse du Port, il existe bien un cheminement conforme et signalé et un portillon. Mais ce portillon est fermé et seuls les propriétaires de Port-Ripaille ont accès à son ouverture. Plusieurs solutions existent :  
On pourrait imaginer une passerelle mobile qui relierait les 2 anses du Port aussi bien pour l'entrée Est (sur Publier) que sur l'entrée Ouest (sur Thonon). A défaut, une solution temporaire pourrait être trouvée pour assurer la continuité en laissant le portillon ouvert de façon permanente autorisant ainsi le cheminement dans la copropriété,.....  
**Pouvez-vous prendre contact avec la co-propriété de Port-Disdille et essayer de trouver une solution ?**

**GROBEL**

**Gaston LACROIX**

Réponse :  OUI  NON  
Oui, nous le ferons dans la continuité de notre politique.

**Georges RUDYK**

Réponse :  OUI  NON  
Oui, car le dialogue et la concertation sont notre ligne de conduite.

- Les propriétés privées à l'Est de la Commune :

Le littoral entre le Parc Maxima et le Pré-curieux est constitué de nombreuses propriétés privées. Une marche a eu lieu fin Décembre 2013 le long de ce littoral et nous avons constaté de nombreuses difficultés (parfois quasiment des impossibilités) pour passer d'une propriété à une autre.

Pourriez-vous entamer comme cela a été fait ailleurs les négociations qui s'imposent pour faire appliquer à moyen terme la servitude de droit dans l'intérêt de tous.

## GROBEL

### Gaston LACROIX

Réponse :  OUI  NON

Oui, nous le ferons comme nous l'avons fait à l'Ouest permettant après des années de négociation de relier le Parc Maxima au Delta des Dranses avec accès public sur 3,5 Km et accès PMR !

### Georges RUDYK

Réponse :  OUI  NON

NON, nous touchons ici à la mise en application d'une loi qui relève du domaine de l'Etat.

## BILAN DU MANDAT ECOULE (pour M. Gaston LACROIX) :

- Quelles ont été les acquisitions publiques (par la Commune, le Département, le Conservatoire du Littoral,...) au cours du mandat 2008-2014 ?
- Quelles ont été éventuellement les fermetures d'espaces publics auparavant ouverts ?
- Lors du dernier mandat, après négociation ? ? ? ? de la copropriété du Mottay ? ? ? ? ?
- Après 20 ans, forte volonté de la Commune de PUBLIER de déprivatiser le Littoral avec acquisition de l'ex-propriété YASMINE, ? ? ? ?, pour les transformer en Parc des Cédres, du Miroir, du Mottay et accords avec le Conservatoire du Littoral pour renaturer les 5 ha, les ouvrant au public et lancement de l'étude et accords de l'état et des institutions pour réaliser la passerelle de la Dranse.

## DECLARATION LIBRE :

## GROBEL

### Gaston LACROIX

### Georges RUDYK

Nous vous proposons d'organiser une rencontre avec toutes les parties concernées dans les mois qui suivront les élections municipales afin d'approfondir le sujet et définir les actions à mener en partenariat.